



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

149^e Assemblée de l'UIP

Genève
13-17 octobre 2024



Assemblée
Point 9

A/149/9-DR
16 octobre 2024

Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde

Projet de résolution présenté par le comité de rédaction

Rapporteur : M. C.A. Rendón García (Mexique)

La 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *vivement préoccupée* par le fait que, le 24 septembre 2024, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré : "Notre monde est pris dans un tourbillon. Nous vivons une ère de transformation aux proportions épiques et faisons face à des défis sans précédent qui exigent des solutions mondiales. Et pourtant, les divisions géopolitiques ne vont qu'en s'aggravant. La planète continue de se réchauffer. Les guerres font rage sans que l'on sache comment elles vont se terminer. Les gesticulations nucléaires et les nouvelles armes font planer sur nous une ombre inquiétante. Nous allons tout droit vers l'inimaginable : une poudrière qui risque d'engloutir le monde", faisant écho à sa déclaration deux ans auparavant, le 20 septembre 2022, lorsqu'il a fait part de son désarroi croissant face à la situation mondiale en affirmant : "Notre monde est au plus mal. Les clivages s'accroissent. Les inégalités se creusent. Les difficultés s'étendent... Nous avons besoin d'espoir... Nous devons agir sur tous les fronts."
- 2) *alarmée* par le fait que le Secrétaire général de l'ONU a également systématiquement estimé à de nombreuses reprises ces dernières années que l'action internationale sur les grands défis était "paralysée par des dysfonctionnements et assujettie aux tensions géopolitiques",
- 3) *comprenant pleinement* les préoccupations du Secrétaire général de l'ONU au sujet d'un monde déstabilisé par des crises interconnectées alimentées par l'impunité, les inégalités et l'incertitude qui menacent la stabilité et la solidarité mondiales et fragilisent l'engagement collectif à l'égard des principes du multilatéralisme,
- 4) *consciente* des situations désastreuses auxquelles le monde est confronté et qui ont incité le Secrétaire général de l'ONU à appeler la communauté internationale à se mobiliser collectivement pour affronter ces crises, défendre les droits de l'homme et œuvrer en faveur de solutions durables,
- 5) *préoccupée* par l'effritement des engagements internationaux en faveur des valeurs démocratiques et des droits de l'homme universels,
 1. *réaffirme* son soutien indéfectible au multilatéralisme, par le biais du système des Nations Unies et d'autres institutions mondiales et régionales clés, et son attachement à un ordre international fondé sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, tels qu'énoncés dans le Pacte pour l'avenir ;

F

#IPU149

2. *respecte pleinement* le fait que l'ONU reste la pierre angulaire du système multilatéral et de la coopération internationale et *s'engage* à soutenir pleinement sa mission par une coopération accrue ;
3. *souligne* la gravité des problèmes auxquels la communauté internationale fait face, allant de l'augmentation du nombre de conflits internationaux aux conséquences des changements climatiques en passant par les risques de pandémie, ainsi que d'autres menaces qui pèsent sur la planète, comme la famine et l'insécurité alimentaire, et qui multiplient le nombre de crises humanitaires ;
4. *souligne* la nécessité impérieuse de fournir une réponse collective, fondée sur une volonté politique renouvelée de coopérer au niveau international et de partager les responsabilités au-delà des divisions géopolitiques, afin de construire un monde plus pacifique et de créer un avenir meilleur pour les générations actuelles et futures ;
5. *exhorte* la communauté internationale, y compris les Membres de l'UIP, à déployer des efforts concertés pour :
 - a. rejeter fermement le ciblage aveugle des civils par les forces armées, en tout lieu, en particulier le personnel d'urgence et les professionnels de la santé et de l'éducation, et des infrastructures publiques, telles que les services de santé et les établissements scolaires, car un tel ciblage constitue une grave violation du droit international humanitaire, fondé sur les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels ;
 - b. mettre fin à la violence sexuelle et aux crimes de guerre à l'égard des femmes et des filles dans les conflits nationaux et internationaux, mieux reconnaître l'impact insidieux de la discrimination fondée sur le genre et l'atteinte aux droits des femmes ; et trouver de toute urgence des solutions pour lutter contre ces phénomènes ;
 - c. mener une action concertée visant à mettre fin aux conséquences effroyables des conflits sur les enfants, touchés par des niveaux inacceptables de décès et de blessures en temps de guerre, des déplacements forcés et des enlèvements, la perte de possibilités éducatives et économiques, et l'éclatement injustifié de leur famille et de leurs groupes de personnes proches ;
6. *s'engage pleinement* à :
 - a. renforcer le multilatéralisme en œuvrant sans relâche à maintenir et à renforcer les cadres multilatéraux essentiels pour relever les défis mondiaux, y compris conduire les réformes nécessaires pour assurer la légitimité et l'efficacité du système multilatéral, telles que : l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité de l'ONU, en veillant à ce que toutes les régions du monde soient représentées de manière juste et équilibrée, la modernisation des dispositifs de maintien de la paix de l'ONU, conformément au Nouvel Agenda pour la paix ; et la réforme des institutions financières internationales ;
 - b. promouvoir l'équité et la justice en plaidant pour la sécurité alimentaire et l'accès équitable aux ressources, notamment à l'eau et aux fournitures sanitaires, et s'efforcer de combler les lacunes qui perpétuent les inégalités et la pauvreté, afin que personne ne soit laissé de côté, en particulier les personnes les plus vulnérables, surtout les femmes et les filles, les personnes handicapées et les personnes âgées ;
 - c. faire face à la crise climatique en déployant une action ambitieuse, conformément à l'Accord de Paris, en ayant parfaitement conscience que le caractère d'urgence de cette situation nécessite des efforts immédiats et soutenus pour réduire les émissions et appuyer la résilience face aux changements climatiques, notamment en apportant un soutien financier aux pays en développement ;

- d. défendre les droits de toutes les personnes en se faisant les champions de la protection et de la promotion des droits fondamentaux universels, en veillant à ce que les libertés fondamentales et la dignité de toutes les personnes soient respectées et défendues, notamment en restaurant la confiance dans l'intégrité des institutions indépendantes chargées de faire respecter l'obligation de rendre des comptes et les droits de l'homme ;
 - e. appeler à lutter contre l'impunité des crimes internationaux ;
 - f. rétablir la confiance en luttant contre la désinformation sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels et en relevant les nouveaux défis posés par les avancées rapides des technologies, notamment de l'intelligence artificielle ;
 - g. favoriser un dialogue inclusif, associant notamment les personnes les plus vulnérables de nos sociétés, afin d'améliorer les perspectives mondiales de coopération fondées sur des valeurs, des principes et des objectifs communs, dans l'intérêt de toutes les personnes ;
7. *décide* de sensibiliser les citoyens au fait que la réaffirmation de l'engagement en faveur du multilatéralisme et les efforts collectifs déployés par la communauté internationale à travers l'ONU et d'autres instances internationales constituent un pas essentiel pour sortir d'une spirale géopolitique de conflits de plus en plus violents, d'injustice sociale et de déclin économique, qui, sans un changement de cap, risque de toucher tous les pays ;
8. *souligne* la pertinence des principes fondateurs de l'UIP, qui se trouve dans sa 135^e année d'existence, pour œuvrer en faveur de la paix et de la coopération à travers le dialogue parlementaire mondial, et *réaffirme* son engagement à approfondir la coopération parlementaire avec l'ONU et d'autres institutions multilatérales ;
9. *souligne* les obligations incombant à ses Parlements membres, notamment veiller à ce que les législateurs contraignent leurs gouvernements nationaux respectifs à respecter pleinement la Charte des Nations Unies, à redoubler d'efforts pour réaliser pleinement les objectifs de développement durable des Nations Unies et à mettre pleinement en œuvre le *Pacte pour l'avenir* des Nations Unies récemment adopté, qui vise également à renforcer la coopération entre l'UIP et l'ONU ;
10. *réaffirme* son engagement en faveur de la défense des principes de paix, de dignité, d'égalité, de justice, de solidarité et des droits de l'homme, et *confirme* la détermination de ses Parlements membres à jouer un rôle clé dans la gestion des crises actuelles, à réaffirmer leur attachement aux buts et principes du multilatéralisme et à contribuer à la construction d'un monde plus résilient, juste et durable en faveur de chaque nation et des électeurs de toutes les personnes que les parlementaires représentent.